

## Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

### Fonds de préparation

#### Programmes du FCPF de renforcement des capacités des populations tributaires des forêts et des organisations de la société civile du Sud

14 mars 2012

#### Contexte

1. Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) fournit une assistance pour le renforcement des capacités des pays en développement des régions tropicales et subtropicales afin de réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière (REDD+) et de profiter d'un système futur d'incitations financières à la REDD+.
2. Les activités initiales du FCPF portent sur l'assistance technique et le renforcement des capacités relatives à la REDD+ dans les pays membres de la BIRD et de l'IDA des régions tropicales d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie de l'Est et du Pacifique, et d'Asie du Sud. De manière spécifique, le FCPF aide les pays à développer leurs scénarios nationaux de référence d'émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière, à adopter et à compléter les stratégies nationales de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts et à concevoir des systèmes nationaux de suivi, de notification et de vérification pour la REDD. Ces activités constituent ce qu'on appelle « la préparation à la REDD+ » et sont financées par le Fonds de préparation du FCPF.
3. À ce jour (mars 2012), 37 pays d'Asie, d'Amérique latine et centrale et d'Afrique ont été sélectionnés pour participer au mécanisme de préparation sur la base des notes sur la préparation examinées par le Comité des Participants et des revues indépendantes d'un Panel technique consultatif. Les pays sélectionnés deviennent des Pays REDD+ Participants et bénéficient d'une subvention pour mettre au point une Proposition de mesures pour la préparation (R-PP). La R-PP inclut une évaluation des moteurs du déboisement et de la dégradation des forêts, des termes de référence pour la définition des niveaux d'émissions de référence, pour la création d'un système de mesure, de notification et de vérification des aspects liés et non liés au carbone, pour l'adoption ou la complétion de leur stratégie nationale de REDD+ et pour la sélection des dispositifs nationaux de gestion de la REDD+. La R-PP inclut également un plan de consultation<sup>1</sup>.
4. Les peuples autochtones tributaires des forêts et les autres populations forestières, dénommées ainsi dans la Charte du FCPF (et désignés sous le terme de « populations tributaires des forêts » dans la suite de ce document) et les organisations de la société civile (OSC) du Sud sont des partenaires clés dans la conception et la mise en œuvre de la REDD+.
5. Les populations tributaires des forêts sont d'une part les gardiens séculaires des écosystèmes forestiers, y vivent et en dépendent. Elles peuvent jouer de multiples rôles dans la REDD+ : conception, mise en œuvre, suivi et mise en vigueur. La décision de la COP 16 de la CCNUCC sur la REDD+ demande la participation intégrale et effective des « peuples autochtones et des communautés locales » et le respect de leur savoir traditionnel et de leurs droits.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur le FCPF, consultez [www.forestcarbonpartnership.org](http://www.forestcarbonpartnership.org).

6. D'autre part, les OSC du Sud se sont activement impliquées dans la planification nationale de la REDD+ et dans la formulation des R-PP ces dernières années. Elles continuent à jouer un rôle de partenaire des gouvernements dans certains pays du FCPF (au Ghana, au Kenya, au Liberia, en République démocratique du Congo, en République du Congo et en Ouganda par exemple) pour mettre en œuvre les activités de consultation. Elles font partie des organismes techniques nationaux en charge de la REDD+ dans ces pays. La participation internationale et nationale des OSC aux missions du FCPF au Costa Rica, au Mexique, au Pérou et en RDC a contribué à améliorer considérablement les R-PP avant leur soumission au CP ainsi que la compréhension du processus de devoir de diligence de la Banque mondiale.

### **Programmes de renforcement des capacités des populations tributaires des forêts et des organisations de la société civile du Sud**

7. Avant le lancement opérationnel du FCPF en 2008, des échanges régionaux se sont tenus en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Les populations tributaires des forêts ont exprimé certaines inquiétudes à propos de la REDD+ en général et du FCPF en particulier<sup>2</sup> et ont demandé un programme de renforcement des capacités régionales et nationales pour améliorer leurs connaissances sur les changements climatiques et sur les aspects techniques de la REDD+. Ainsi, elles pourront jouer un rôle plus significatif par rapport aux programmes de REDD+ dans leurs pays respectifs et participer de manière plus efficace aux discussions internationales sur la REDD+.

8. Comme convenu par le Comité des participants au FCPF en octobre 2008, le Fonds de préparation du FCPF a lancé un programme de renforcement des capacités relatives à la REDD+ qui cible les populations tributaires des forêts. Promouvoir leur participation intégrale et effective prendra du temps et le succès n'est pas garanti à moins d'un effort systématique et stratégique pour encourager l'apport d'information, leur compréhension et leur implication active dans les différents aspects de la REDD+. Le programme est guidé par la demande : les organisations de populations tributaires des forêts soumettent des propositions au FCPF selon leurs besoins. Le programme cherche à fournir un appui en matière de renforcement des capacités aux pays REDD+ participant au FCPF.

9. Depuis que le programme a été approuvé avec une allocation d'1 million de dollars pour les années fiscales 2009-2013, (200.000 dollars par année fiscale), l'équipe de gestion (FMT) du FCPF a financé 14 propositions. Neuf activités réalisées au niveau national dans des pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie ainsi que six ateliers régionaux de renforcement des capacités ont été financés. Voir l'annexe 1 pour les activités financées à ce jour.

10. La première évaluation de programme du FCPF, effectuée en 2011, a reconnu les efforts concertés du FCPF pour faciliter l'inclusion active des populations tributaires des forêts et des OSC du Sud dans la préparation à la REDD+ dans les pays participants ainsi que leur contribution en tant qu'observateurs aux décisions majeures du CP. Le rapport d'évaluation a émis des recommandations afin : (i) de renforcer l'implication des peuples autochtones dans la REDD+ à tous les niveaux et (ii) d'établir un nouveau programme de renforcement des capacités des OSC du Sud afin qu'elles puissent s'impliquer systématiquement dans la prise de décision à tous les niveaux.

---

<sup>2</sup> Pour plus de détails sur ces échanges régionaux, consultez <http://wbcarbonfinance.org/Router.cfm?Page=FCPF&FID=34267&ItemID=34267&ft=FeaturedResources&FeatResID=40587>.

11. Des autorités autochtones ont envoyé une lettre au vice-président du Réseau pour le développement durable de la Banque mondiale le 11 avril 2011. Dans cette lettre, il a été demandé à la Banque d'organiser une « consultation internationale » (renommée par la suite « dialogue international ») des peuples autochtones à propos du FCPF, avec les objectifs suivants : (i) tenir les peuples autochtones informés à propos du FCPF ; (ii) parvenir à une entente sur la manière pour le FCPF d'exécuter la décision de la CCNUCC sur la REDD+ dans le contexte des directives provisoires en matière d'engagement des parties prenantes dans la préparation à la REDD+ ; (iii) parvenir à une entente sur l'application des politiques de sauvegarde environnementale et sociale applicables dans le cadre du dispositif de partenaires multiples à la mise en œuvre ; (iv) parvenir à un accord sur les mécanismes, procédures et financements futurs proposés pour une implication efficace des peuples autochtones dans les processus du FCPF (v) échanger des informations sur la procédure de mise à jour et de consolidation des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, particulièrement les sauvegardes qui concernent les populations autochtones (par exemple peuples autochtones, réinstallation involontaire et forêts).

12. Le dialogue international a été organisé à Guna Yala au Panama en septembre 2011 et a abouti à l'adoption par les représentants des peuples autochtones d'un Plan d'action<sup>3</sup>. Une des demandes du Plan d'action était une proposition au CP d'étendre le programme existant de renforcement des capacités.

13. Le CP a répondu positivement au rapport d'évaluation comme à la demande du Plan d'action de Guna Yala et a décidé d'augmenter le programme consacré aux populations tributaires des forêts en allouant 3,5 millions de dollars pour les années fiscales (AF) 2012-2015. Par ailleurs, le CP a établi un nouveau programme de renforcement des capacités des OSC du Sud en allouant 2 millions de dollars pour les AF 2012-2015, sous réserve d'une présentation par la FMT, d'ici la PC11, des résultats d'un exercice d'inventaire des activités soutenues par les programmes actuels de renforcement des capacités des peuples autochtones et des organisations de la société civile, tels que ceux financés par le Programme d'investissement forestier, le Programme ONU-REDD et d'autres, ce afin de canaliser les ressources de manière efficace et transparente<sup>4</sup>. Voir en annexe 2 les résultats de l'exercice d'inventaire.

## Objectifs

14. Les deux programmes de renforcement des capacités ont pour objectif d'informer et de sensibiliser les populations tributaires des forêts et les OSC du Sud sur la REDD+ afin d'améliorer leur compréhension de la REDD+ et leur permettre de s'engager plus efficacement dans la mise en œuvre des activités de REDD+. Il s'agit de soutenir des activités qui responsabilisent ces groupes de parties prenantes et leur permettent de renforcer et d'influencer les résultats du développement de la REDD+ ainsi que d'améliorer les mécanismes permettant leur inclusion, leur responsabilité et leur participation.

15. Les deux programmes ont les objectifs suivants :

- i. Améliorer la compréhension par les populations tributaires des forêts et les OSC du Sud des changements climatiques et de la REDD+ ;

<sup>3</sup> Le Plan d'action peut être consulté à <http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/node/327>.

<sup>4</sup> Voir les paragraphes 7-9 de la Résolution PC/10/2011/1 à <http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/node/324>.

- ii. Permettre la participation active des populations tributaires des forêts et des OSC du Sud dans la préparation des stratégies de REDD+ et la mise en œuvre des programmes de REDD+ au sein des cadres politiques et réglementaires de leur pays respectif ;
- iii. Préparer les populations tributaires des forêts et les OSC du Sud à participer et à contribuer efficacement aux discussions internationales sur le rôle de la REDD+ pour atténuer les effets des changements climatiques et
- iv. Communiquer publiquement et comprendre les points de vue des populations tributaires des forêts et des OSC du Sud sur la REDD+ et le FCPF.

### Activités éligibles

16. Les activités financées dans le cadre de ces programmes comprennent :
- i. En ce qui concerne les populations tributaires des forêts, le financement de cinq observateurs représentant les peuples autochtones tributaires des forêts et les autres populations forestières – deux d’Afrique, deux d’Amérique latine et un d’Asie – pour se rendre et participer chaque année aux trois réunions des organes de direction du FCPF ;
  - ii. En ce qui concerne les OSC du Sud, le financement de trois OSC d’Afrique, d’Amérique latine et d’Asie pour se rendre et participer chaque année aux trois réunions des organes de direction du FCPF ;
  - iii. Des mécanismes de financement pour aider les populations tributaires des forêts et les OSC du Sud à renforcer leurs capacités en matière de REDD+ et d’autres sujets thématiques afin de s’impliquer plus efficacement dans les efforts nationaux de préparation à la REDD+. Les domaines considérés pour un financement incluent, sans s’y limiter :
    - a. La recherche et les dossiers politiques sur les aspects fonciers, sociaux et environnementaux ;
    - b. Les moyens de subsistance durables ;
    - c. La bonne gouvernance ;
    - d. La formation, la communication et la sensibilisation ;
    - e. Le travail d’analyse et de conception des mécanismes de partage des bénéfices et de règlement des différends ;
    - f. L’inventaire de l’utilisation des terres autochtones ou communautaires<sup>5</sup> ;
    - g. L’appui aux dialogues entre les multiples parties prenantes et le gouvernement, les populations tributaires des forêts et les OSC du Sud respectivement ;
    - h. D’autres activités contribuant à l’Évaluation stratégique environnementale et sociale (ESES) nationale et
    - i. Le suivi à l’échelle communautaire et la notification de différents aspects du processus global de REDD+ (afin de renforcer la transparence/ la responsabilité).

---

<sup>5</sup> Cet exercice d’inventaire n’inclut ni la définition des droits de propriété ni la résolution des conflits fonciers.

## **Dispositions pour l'apport du soutien financier**

### ***Création d'un ou de plusieurs comité(s) consultatif(s)***

17. Selon les recommandations du Plan d'action de Guna Yala, afin de renforcer le programme du FCPF, « un organe consultatif mondial, ayant un pouvoir de décision, doit être créé avec les membres suivants : deux (2) représentants des populations autochtones de chacune de ces régions : Afrique, Amérique latine et Asie et un (1) représentant des populations autochtones de la région Pacifique, deux (2) représentants du CP et deux (2) représentants de la FMT. Les représentants des populations autochtones seront choisis selon une procédure d'autosélection »<sup>6</sup>.

18. La FMT a consulté les représentants des observateurs auprès du CP des populations tributaires des forêts et des OSC, ainsi que des collègues du Programme d'investissement forestier (PIF) et du Programme ONU-REDD pour que, dans l'idéal, cet organe consultatif inclue également des représentants des peuples autochtones et des OSC auprès du PIF et du Programme ONU-REDD.

19. Le ou les organe(s) consultatif(s) (dénommés ci-après « comité(s) consultatif(s) », un seul comité si le même comité s'occupe des deux programmes de renforcement des capacités des populations tributaires des forêts et des OSC du Sud) se chargera de fournir des directives à la FMT sur l'allocation du financement des Programmes de renforcement des capacités.

20. Le(s) comité(s) consultatif(s) sera en charge en particulier : (i) d'adopter les lignes directrices pour la soumission de propositions ; (ii) d'examiner les propositions à l'aide d'un modèle conçu avec la FMT et (iii) de recommander les propositions à financer. Pour chaque proposition soumise, ces examinateurs évalueront la justification des activités proposées, la pertinence de l'approche, la solidité de la méthodologie, la conformité du budget et le bénéficiaire proposé ainsi que la direction du projet.

21. Au cours des dernières années, la FMT s'est appuyée, pour le traitement des propositions soumises par les populations tributaires des forêts, sur le système de prestataire de la Banque mondiale. Selon ce système, un contrat est établi avec les organisations des populations tributaires des forêts pour les services proposés. Si cette méthode s'est avérée efficace pour financer les activités sélectionnées, des questions ont été soulevées concernant : (i) la transparence de la sélection des propositions ; (ii) la capacité de la FMT à gérer le programme et (iii) le système de décaissement. La question de la transparence est abordée ci-dessous. Plusieurs idées sont examinées par rapport à la responsabilité de gestion du programme. En ce qui concerne le système de décaissement, une alternative au système de prestataire géré par la FMT serait le système de petites subventions de la Banque mondiale ou une délégation de la gestion à une organisation externe. Les avantages et les inconvénients de chaque option sont examinés. En cas de transition du système actuel vers un nouveau système, il est important de ne provoquer aucune perturbation ou discontinuité du programme.

### ***Appel à propositions semi-annuel et examen des propositions***

22. Les Programmes de renforcement des capacités incluront deux appels à proposition. Les dates limites de dépôt des propositions pourraient être fixées par exemple en février et en août. Le ou les comité(s) consultatif(s) pourrait se réunir deux fois par an pour examiner les propositions et émettre des recommandations, par exemple aux alentours des réunions du Comité des Participants en mars et en

---

<sup>6</sup> Voir l'Annexe 1 du rapport à

[http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/Nov2011/Guna\\_Yala\\_Dialogue\\_Final\\_Report\\_EN.pdf](http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/Nov2011/Guna_Yala_Dialogue_Final_Report_EN.pdf).

octobre. Le FCPF couvrirait les dépenses supplémentaires associées à la participation des Observateurs du PIF à ces réunions ou au nombre de jours additionnels requis pour les Observateurs de l'ONU-REDD et du FCPF. Le ou les comité(s) consultatif(s) pourrait également opter pour une réunion virtuelle, en règle générale ou selon les besoins, si ce mode de fonctionnement s'avérait plus efficace.

23. La FMT demandera aux représentants auprès du FCPF, du Programme ONU-REDD et du PIF des populations tributaires des forêts et des OSC du Sud d'assumer plus de travail et de responsabilité afin d'examiner les propositions de leur région et d'assister à des réunions additionnelles de discussion et de recommandation. Les premiers contacts avec les observateurs indiquent leur volonté d'assumer ce rôle. Les frais de déplacement des membres du ou des Comité(s) consultatif(s) seront couverts mais ces derniers ne seront pas rémunérés pour ce travail (de manière similaire aux membres du CP des Pays REDD Participants qui ne sont pas rémunérés pour revoir les R-PP dans le cadre du processus d'évaluation).

24. Les informations sur les Programmes de renforcement des capacités et les dates d'échéance du ou des proposition(s) seront communiquées par plusieurs voies : le site du FCPF et les réseaux du FCPF, de l'ONU-REDD et du PIF ainsi que ceux des populations tributaires des forêts et des OSC du Sud.

### **Montant de l'appui financier**

25. L'allocation totale est de 5,5 millions de dollars pour les AF2012-2015 (\$3,5 millions pour les populations tributaires des forêts et 2 millions de dollars pour les OSC du Sud). On s'efforcera d'utiliser ces ressources de façon uniforme mais une marge de flexibilité existe d'une année à l'autre. Le tableau ci-dessus présente les montants indicatifs par année et par bénéficiaire.

	AF12	AF13	AF14	AF15	TOTAL
<b>Programme de renforcement des capacités des OSC du Sud</b>	<b>\$230.000</b>	<b>\$560.000</b>	<b>\$560.000</b>	<b>\$650.000</b>	<b>\$2.000.000</b>
Appui par des contrats / des subventions	\$200.000	\$500.000	\$500.000	\$590.000	\$1.790.000
Budget de déplacement pour assister aux réunions du FCPF	\$30.000	\$45.000	\$45.000	\$45.000	\$165.000
Budget opérationnel (voyages et frais accessoires)	\$0	\$15.000	\$15.000	\$15.000	\$45.000
<b>Programme de renforcement des capacités des populations tributaires des forêts</b>	<b>\$790.000</b>	<b>\$1.330.000</b>	<b>\$690.000</b>	<b>\$690.000</b>	<b>\$3.500.000</b>
Appui par des contrats/ subventions	\$300.000	\$700.000	\$600.000	\$600.000	\$2.200.000
Budget de déplacement des observateurs pour assister aux réunions du FCPF	\$75.000	\$75.000	\$75.000	\$75.000	\$300.000
Budget opérationnel (voyages et frais accessoires)	\$15.000	\$15.000	\$15.000	\$15.000	\$60.000
Dialogues régionaux sur le FCPF	\$400.000	\$200.000	\$0	\$0	\$600.000
Dialogue international sur le FCPF	\$0	\$340.000	\$0	\$0	\$340.000
<b>TOTAL</b>	<b>\$1.020.000</b>	<b>\$1.890.000</b>	<b>\$1.250.000</b>	<b>\$1.340.000</b>	<b>\$5.500.000</b>

### **Critères de sélection**

26. À ce jour, l'équipe de gestion du FCPF a adopté les critères de sélection suivants soumis par les organisations des populations tributaires des forêts. Les programmes devraient :

- i. Être situés dans les Pays REDD Participants au FCPF ;

- ii. Être proposés par des réseaux ou des organisations de populations tributaires des forêts et/ou des OSC du Sud, selon le cas, ou être explicitement approuvés par les réseaux et organisations pertinents ;
- iii. Préparer les organisations nationales et régionales de populations tributaires des forêts et/ou d'OSC du Sud, selon le cas, à contribuer à leurs processus nationaux de préparation à la REDD+ ;
- iv. Renforcer les efforts nationaux de préparation à la REDD+ ;
- v. Inclure des ateliers et initiatives régionaux et/ou nationaux de renforcement des capacités sur la REDD+ ;
- vi. Insister sur la diffusion auprès des communautés locales des bénéfices du renforcement des capacités et
- vii. Montrer comment l'appui du FCPF aux populations tributaires des forêts et des OSC du Sud sera mis à profit pour attirer un financement supplémentaire.

**Annexe 1 : Activités du Programme de renforcement des capacités des populations tributaires des forêts**

AF d'allocation	Prestataire	Lieu	Montant (USD)	Statut
<b>AF09</b>	COICA (Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica)	Bassin amazonien	49.950	Achevé
	IIDKY-COONAPIP (Instituto de Investigación y Desarrollo de Kuna Yala)	Panama	62.048	Achevé
	IPACC (Indigenous Peoples of Africa Coordinating Committee)	Afrique	69.246	Achevé
<b>TOTAL AF09</b>			<b>181.244</b>	
<b>AF10</b>	Telapak	Indonésie	78.545	Achevé
	Groupe de Travail Climat REDD+ de la Société Civile	RDC	70.000	Achevé
	ONPIA (Organización de Pueblos y Naciones Indígenas en Argentina)	Argentine	67.317	Achevé
<b>AF10 TOTAL</b>			<b>215.682</b>	
<b>AF11</b>	COICA (Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica)	Colombie	60.000	Achevé
	FIPAC Atelier sur le bassin du Congo	Bassin du Congo	40.000	Achevé
	Dialogue direct de haut niveau du SDN avec les Peuples autochtones	DC	20.000	Achevé
	Atelier technique international des peuples autochtones en vue de la COP 16	Mexique	25.000	Achevé
	Caucus globaux régionaux du PIF	Mondial	53.653	Achevé
<b>TOTAL AF11</b>			<b>198.653</b>	
<b>AF12</b>	NEFIN: Nepal Federation of Indigenous Nationalities	Népal	60.000	En cours d'exécution
	WCS	République du Congo	70.000	En cours d'exécution
	Cambodia Children Development Fund	Cambodge	44.950	En cours d'exécution
<b>TOTAL AF12 T</b>			<b>174.950</b>	



## **Annexe 2 : Résultats de l'exercice d'inventaire des Programmes de renforcement des capacités des populations tributaires des forêts et des OSC du Sud (FCPF, Programme ONU-REDD et PIF)**

Cet inventaire montre un important engagement des trois programmes pour assurer la participation efficace et l'inclusion des populations tributaires des forêts et des OSC dans les activités associées à la REDD+. Les trois programmes reconnaissent que l'engagement des populations tributaires des forêts et des OSC est essentiel à toutes les phases de la REDD+ (préparation, investissements et paiements basés sur les résultats). Les pays commencent à impliquer des groupes pertinents de parties prenantes dans le développement de leurs stratégies de REDD+, ce qui demande une forte sensibilisation et un renforcement des capacités des communautés de base que ces dernières puissent efficacement participer aux dialogues nationaux sur des sujets critiques ayant une répercussion sur leurs modes de subsistance. Parallèlement, la nécessité d'un renforcement des capacités aux niveaux régional et mondial a été reconnue afin de renforcer les connaissances des peuples autochtones et des OSC en matière de changements climatiques et de la REDD+. Ces groupes auront ainsi la possibilité de traduire ce savoir en plans précis au niveau national. Les détails sont fournis ci-dessous.

### ***Participation aux réunions***

Les trois programmes ont financé le déplacement de représentants, qui ont fait l'objet d'une autosélection, des populations tributaires des forêts et des OSC pour participer aux réunions de gouvernance (Assemblée des Participants et Comité des Participants au FCPF, Conseil d'orientation de l'ONU-REDD et Sous-comité du PIF). Le Programme ONU-REDD a fourni des ressources supplémentaires pour permettre à ces représentants de consulter et d'impliquer les membres de leur groupe d'intérêt avant les réunions (le FCPF propose aussi dorénavant cette option). Le Programme ONU-REDD finance annuellement la participation de populations tributaires des forêts et d'OSC à d'autres événements régionaux et internationaux sur la REDD+ tels que les COP de la CCNUCC, le Forum permanent des Nations Unies sur les populations autochtones et les COP de la Convention sur la diversité biologique (le FCPF propose aussi dorénavant cette option).

### ***Consultation et participation dans les processus de REDD+***

Les trois programmes financent des consultations nationales, régionales et internationales des populations tributaires des forêts et des OSC.

Le PIF a financé une série de consultations régionales et facilité l'autosélection des représentants des populations autochtones et des communautés locales dans les pays pilotes et non pilotes participant au PIF. L'objectif a été de concevoir le mécanisme de subvention spéciale (DGM) des populations autochtones et des communautés locales, un mécanisme de financement de 50 millions de dollars pour appuyer leurs initiatives. Le DGM subventionnera les populations autochtones et les communautés locales dans les pays pilotes du PIF afin de renforcer leurs capacités et leur participation au PIF et à d'autres processus de REDD+ aux niveaux national, régional et mondial. Pour rendre le DGM opérationnel dans les pays pilotes, la Banque mondiale, en qualité d'agence d'exécution PIF, démarrera la facilitation d'ateliers nationaux de partage d'informations en 2012 en RD Congo, au Burkina Faso, au Ghana et en RDP lao. Des ateliers de partage d'informations sur le DGM sont également prévus au Brésil, au Mexique et au Pérou. Une réunion du groupe de travail international des représentants des populations autochtones et des communautés locales, à propos du DGM, est prévue en 2012 pour examiner et approuver les principes de fonctionnement du DGM. Une fois opérationnel, le DGM servira

de plateforme mondiale sur les questions de REDD+ pour les communautés autochtones et d'autres groupes tributaires des forêts. Par ailleurs, le DGM inclut un volet mondial de 5 millions de dollars pour faciliter les échanges de connaissances et d'expérience sur la REDD+ au sein des populations autochtones et des communautés locales des pays pilotes comme non pilotes. Ce programme établira et consolidera les réseaux et les alliances et appuiera le suivi et l'évaluation efficaces du DGM.

Le Programme ONU-REDD comprend un programme de renforcement des capacités des populations tributaires des forêts et des OSC afin qu'elles puissent participer pleinement et efficacement aux processus nationaux et internationaux de REDD+. Le financement court de janvier à décembre 2012 avec un renouvellement annuel à solliciter auprès du Conseil d'orientation.

L'ONU-REDD finance également la mise au point de directives (par exemple, sur l'engagement des parties prenantes, sur le consentement préalable, libre et donné en connaissance de cause ou sur les doléances) à travers des procédures intégratrices et consultatives, ainsi que l'exécution de ces directives à travers un appui aux Programmes nationaux et à la sensibilisation des parties prenantes aux niveaux national, régional et international.

Le Programme ONU-REDD a un budget annuel (de janvier à décembre 2012) couvrant les consultations nationales et régionales ainsi que la participation des populations autochtones et des OSC à la mise au point des éléments clés des Programmes nationaux de l'ONU-REDD (par exemple les sauvegardes, la gouvernance, la lutte contre la corruption, les évaluations participatives de la gouvernance, le partage des bénéfices).

En dernier lieu, le Programme ONU-REDD a mis de côté des fonds pour appuyer spécifiquement les dialogues régionaux et internationaux du FCPF.

De son côté, le FCPF finance les dialogues régionaux et internationaux avec les populations autochtones qui auront lieu en 2012 et 2013.

Le FCPF inclut un programme de renforcement des capacités des populations tributaires des forêts afin d'améliorer l'apport d'informations, leurs connaissances et leur sensibilisation à la REDD+ et de leur permettre de s'impliquer plus efficacement dans la conception et la mise en œuvre de la REDD+. Ce programme a démarré en 2009 avec un budget d'1 million de dollars puis augmenté en 2011 à hauteur de 3,5 millions de dollars. Par ailleurs, un nouveau programme de renforcement des capacités des OSC du Sud a été créé en 2011 avec un financement à hauteur de 2 millions de dollars. Ce dernier programme vise à renforcer la participation des OSC à la conception et à la mise en œuvre de la REDD+.

## **Coordination**

Les activités de renforcement des capacités des trois programmes ciblent tous relativement des sujets liés à la REDD+ tels que les aspects fonciers, la gouvernance, la MRV communautaire, les initiatives liées aux moyens de subsistance, les garanties, le partage des bénéfices, l'utilisation du système de savoir autochtone etc. Il est essentiel de bien coordonner les activités afin d'optimiser l'utilisation des ressources et les résultats.

Selon les recommandations du Plan d'action relatif au FCPF adopté par les populations autochtones lors du Dialogue international sur le FCPF du 27 au 29 septembre 2011 à Guna Yala au Panama, dans le contexte de la demande d'extension du Programme du FCPF de renforcement des capacités des populations autochtones, « un organe consultatif mondial, ayant un pouvoir de décision, doit être créé avec les membres suivants : deux (2) représentants des populations autochtones de chacune de ces régions : Afrique, Amérique latine et Asie et un (1) représentant des populations autochtones de la

région Pacifique, deux (2) représentants du CP et deux (2) représentants de la FMT. Les représentants des populations autochtones seront choisis selon une procédure d'autosélection »<sup>7</sup>. Un modèle similaire a été proposé par les Observateurs des OSC pour le Programme de renforcement des capacités des OSC.

Cet organe consultatif, dénommé ci-après comité consultatif (deux comités consultatifs différents ou un seul comité si le même comité s'occupe des programmes de renforcement des capacités des populations tributaires des forêts et des OSC du Sud) peut contribuer à l'amélioration de la transparence et de l'efficacité en ciblant des organisations bien placées présentant des propositions intéressantes. Si nécessaire, le ou les comité(s) consultatif(s) pourrait servir de mécanisme de coordination des programmes de renforcement des capacités, au-delà du FCPF, pour une meilleure synergie et pour éviter de dupliquer les initiatives. À cet effet, les représentants du Programme ONU-REDD et du PIF pourraient être invités à participer.

Le ou les comité(s) consultatif(s) émettra des recommandations sur l'attribution du financement des programmes du FCPF de renforcement des capacités en définissant les priorités et en sollicitant les propositions, en évaluant ces propositions et en recommandant celles à financer. Des critères spécifiques de sélection seront adoptés en temps voulu.

---

<sup>7</sup>Voir l'Annexe 1 du rapport à [http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/Nov2011/Guna\\_Yala\\_Dialogue\\_Final\\_Report\\_EN.pdf](http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/Nov2011/Guna_Yala_Dialogue_Final_Report_EN.pdf).